

Syndicat des Milieux Aquatiques  
et de la Prévention des Inondations

# Rapport d'Activité 2022

---

**Syndicat des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations**

**SIÈGE ET BUREAUX :** 19, Résidence Saint-Martin - Place du 11 Novembre - 59230 SAINT-AMAND-LES-EAUX

Tél. 03 27 48 87 87 - E-mail : [contact@smapi.fr](mailto:contact@smapi.fr) - Site internet : <https://smapi.fr>

## Table des matières

I.	1 <sup>ere</sup> PARTIE – RAPPORT ADMINISTRATIF .....	5
	<b>I.1. Présentation et rôle du Syndicat .....</b>	<b>5</b>
	Les missions, la compétence GEMAPI et la transformation en EPAGE .....	5
	<b>I.2. Les moyens humains et techniques du Syndicat.....</b>	<b>6</b>
	<b>I.3. Gouvernance et organisation .....</b>	<b>7</b>
	Le Territoire de Gestion du SMAPI .....	7
	Composition du bureau du SMAPI :.....	9
	Composition du comité syndical du SMAPI :.....	9
II.	2 <sup>eme</sup> PARTIE - RAPPORT TECHNIQUE.....	11
	<b>II.1. Caractéristiques naturelles du territoire .....</b>	<b>11</b>
	<b>II.2. La gestion des cours d'eau.....</b>	<b>12</b>
	Le plan de gestion des cours d'eau .....	12
	L'entretien courant des cours d'eau .....	13
	<b>II.3. Ouvrages hydrauliques .....</b>	<b>19</b>
	Gestion des ouvrages hydrauliques du SMAPI .....	19
	Consommation électrique .....	22
	Systemes d'endiguement.....	22
	<b>II.4. La gestion des milieux aquatiques.....</b>	<b>23</b>
	Gestion des ZECs, frayères et passes à poissons .....	23
	Animation territoriale sur les obstacles à l'écoulement.....	24
	<b>II.5. Lutte contre le rat musqué.....</b>	<b>25</b>
	<b>II.6. La prévention des inondations .....</b>	<b>25</b>
	Le projet INTERREG ELNONTRANSFRONTALIER.....	25
	<b>II.7. Communication, site internet du SMAPI .....</b>	<b>29</b>
III.	3 <sup>EME</sup> PARTIE - RAPPORT FINANCIER .....	30
	<b>III.1. La participation des EPCI : .....</b>	<b>30</b>
	<b>III.2. L'évolution des charges de fonctionnement : .....</b>	<b>30</b>
	<b>III.3. L'évolution des charges salariales :.....</b>	<b>31</b>
	<b>III.4. L'évolution de la section investissement : .....</b>	<b>31</b>
	<b>III.5. Les emprunts du Syndicat .....</b>	<b>31</b>
	<b>III.6. L'évolution des subventions : .....</b>	<b>32</b>
IV.	4 <sup>EME</sup> PARTIE - DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL .....	33

## Table des illustrations

Figure 1 : Délimitation d'un bassin versant.....	7
Figure 2 : Réseau hydrographique du SMAPI .....	8
Figure 3 : Les EPCI du territoire de gestion du SMAPI.....	8
Figure 4 : Phasage de l'élaboration du plan de gestion .....	12
Figure 5 : Synthèse de l'entretien des cours d'eau GEMAPI réalisé par le SMAPI en 2022 .....	13
Figure 6 : Représentation des typologies d'intervention .....	17
Figure 7 : Répartition des coûts d'entretien par EPCI .....	18

## Table des tableaux

Tableau 1 : Travaux d'entretien des cours d'eau GEMAPI du SMAPI (2022).....	14
Tableau 2 : Répartition des coûts de travaux par typologie et par linéaire.....	17
Tableau 3 : Répartition des coûts par EPCI .....	18

## EDITO

L'année 2022 a été marquée, comme au niveau national, par une sécheresse précoce avec la publication d'un arrêté préfectoral de restriction d'usage de l'eau dès le mois de mai. Cette sécheresse a eu des conséquences notables sur les cours d'eau avec des niveaux très bas dès le printemps et un assèchement qui s'est prolongé, pour certains cours d'eau, jusqu'en automne.

Cette sécheresse a également eu des conséquences indirectes sur les activités du SMAPI. Elle a permis au syndicat de maîtriser l'envolée des coûts de l'électricité par une faible utilisation de ses stations de pompage, elle a facilité les interventions sur les ouvrages hydrauliques ainsi que pour l'opération d'arrachage de la Jussie sur la ZEC de Bellaing.

Ces opportunités ne doivent pas faire oublier la gravité de la situation pour l'ensemble des milieux aquatiques mais également pour l'ensemble des activités et filières dont dépendent l'exploitation de la ressource en eau. Les mesures de restriction se poursuivent sur l'année 2023.

Au cours de l'année 2022, le SMAPI a poursuivi les missions de gestion des cours d'eau, des milieux aquatiques, des ouvrages hydrauliques dont il a la compétence, mais il a également engagé des travaux de plus grandes ampleurs sur certains sites ou ouvrages.

Les travaux d'entretien du réseau hydrographique se sont amplifiés avec la mise en œuvre d'opérations d'entretien différencié de la ripisylve sur de plus grands linéaires afin de rétablir une ripisylve plus fonctionnelle, de permettre le bon écoulement des eaux et de redonner de la lumière au cours d'eau. Le budget est en augmentation et conforme aux prévisions.

Avec le renouvellement du marché d'entretien des ouvrages hydrauliques, des investissements importants ont été réalisés pour moderniser le système de surveillance du réseau ainsi que sur certaines stations de relèvement des eaux (remplacement d'un peigne sur le canal Broutin, remplacement des clapets anti-retour sur la station de l'Anguille).

Le renforcement de sa compétence pour la gestion des milieux aquatiques s'est également traduit par un programme d'investissement plus important pour la gestion écologique des zones d'expansion de crues avec notamment un important chantier d'arrachage mécanique de la Jussie sur la ZEC de Bellaing.

Le volet prévention des inondations n'a pas été écarté avec notamment la poursuite des études et des dossiers réglementaires pour mener à bien le projet d'aménagement de 3 zones d'expansion de crues sur le bassin versant de l'Elnon. Les travaux devraient se concrétiser au cours de l'année 2023.

Le SMAPI s'est également, au cours de l'année 2022, engagé dans une démarche de communication sur ses activités auprès des élus, de ses partenaires et des habitants du territoire. Deux newsletters ont été diffusées, de nombreux articles ont été insérés dans les journaux locaux et le site internet du SMAPI a été finalisé en fin d'année.

# I. 1<sup>ère</sup> PARTIE – RAPPORT ADMINISTRATIF

## I.1. Présentation et rôle du Syndicat

### Les missions, la compétence GEMAPI et la transformation en EPAGE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées de la Scarpe et du Bas Escaut (SMAHVSBE) exerce la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) par transfert de compétence de 4 EPCI :

- la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut (CAPH) ;
- la Communauté du Douaisis Agglo (anciennement CAD) ;
- la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent (CCCO) ;
- la Communauté de Commune Pévèle Carembault (CCPC).

Depuis le 31 mars 2020, le préfet du Nord a arrêté la transformation en EPAGE du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées de la Scarpe et du Bas Escaut (SMAHVSBE) sous la nouvelle dénomination de **Syndicat des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations de la Vallée de la Scarpe Aval et du Bas Escaut (SMAPI)**.

Le Syndicat assure les 4 missions de la compétence GEMAPI comme indiqué dans l'article L.211-7 du code de l'environnement :

- 1°) l'aménagement du bassin versant ;
- 2°) l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau ou d'un plan d'eau y compris les accès ;
- 5°) la défense contre les inondations ;
- 8°) la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Actuellement, ces missions se traduisent sur le terrain par :

- L'entretien et la restauration écologique des cours d'eau relevant de sa compétence ;
- La gestion des ouvrages hydrauliques ;
- La gestion hydraulique et écologique des milieux aquatiques associés aux cours d'eau (zones d'expansion de crues, frayères, ...) ;
- La mise en place d'aménagements pour la prévention des inondations (zones d'expansion de crues, zones de débordements, etc.).

## I.2. Les moyens humains et techniques du Syndicat

Le tableau des effectifs au 31 décembre 2022 est celui-ci :

Filière	Statut	Durée hebdomadaire
<b>Administrative</b>		
Attaché territorial	Titulaire Cat A	35 H 00
Adjoint Administratif Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Titulaire Cat C	35 H 00
<b>Technique</b>		
Ingénieur Principal	Titulaire Cat A	35 H 00
Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	Titulaire Cat B	35 H 00
Technicien territorial	Titulaire Cat B	35 H 00

Les effectifs du Syndicat ont évolué dans le courant de l'année 2022 **avec le départ d'un agent** (Marie Parent, en tant que chargée de la communication).

Au 31 décembre 2022, le SMAPI est composé d'une équipe de 5 agents.

Le SMAPI possède au 31/12/2022, deux véhicules de service mis à la disposition des agents afin de se rendre sur le terrain ou à des réunions :

- Peugeot Partner (utilitaire) de 2004 (220 000 km) remplacé par un DACIA Duster d'occasion (60.000 km) - 2 roues motrices en 2022 ;
- DACIA Duster neuf – 4 roues motrices en janvier 2022.

### I.3. Gouvernance et organisation

#### Le Territoire de Gestion du SMAPI

La compétence GEMAPI a défini une échelle de gestion correspondant au bassin versant.

Le bassin versant est délimité par l'ensemble d'un territoire drainé par un cours d'eau et ses affluents et délimité par des frontières naturelles. (Figure 1).

Le bassin versant de la Scarpe aval a été défini en 2019 sur la base de la liste des cours d'eau définis au Comité syndical du 3 juin 2019 (cf ANNEXE 1 : Liste des cours d'eau relevant de la compétence GEMAPI – *modifié au 14 mars 2023*). Le bassin versant ainsi défini recoupe, intégralement ou en partie, 86 communes.

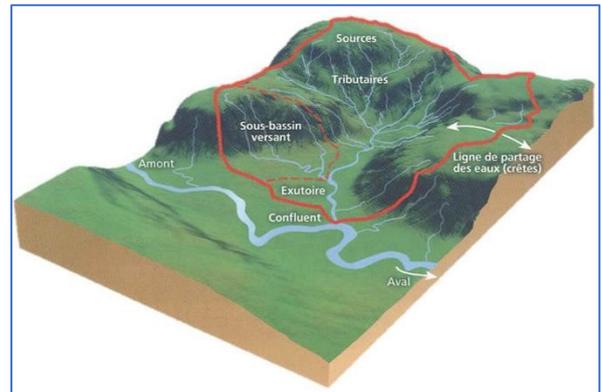


Figure 1 : Délimitation d'un bassin versant

En complément du bassin versant de la Scarpe aval, le Syndicat gère également certains cours d'eau situés sur la CAPH associés à la partie aval de l'Escaut : la Calonne, l'Hourseau, la Chuinelle et la Seuw. Ce territoire a été empiriquement dénommé « Bas Escaut » sans qu'aucun bassin versant n'ait été défini. Le territoire concerné reprend donc les limites administratives des 4 communes concernées par ces 4 cours d'eau à savoir :

- Mortagne-du-Nord, Château l'Abbaye et Maulde, déjà compris en partie dans le bassin versant de la Scarpe aval ;
- Flines-lez-Mortagne dans son intégralité.

Les deux périmètres représentent donc le territoire de gestion du Syndicat qui a été validé lors du Comité Syndical du 8 octobre 2019.

Au total, 86 communes sont donc comprises dans ce périmètre de gestion s'étendant sur 3 arrondissements (Lille, Valenciennes et Douai) et 5 établissements publics de coopération intercommunale (les 4 cités ci-dessus, plus la Communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole n'ayant pas transféré la compétence GEMAPI au SMAPI en 2018), (cf. carte Figure 3 et ANNEXE 2 : Liste des communes membres).

Le diagnostic terrain réalisé dans le cadre de l'élaboration des plans de gestion entre 2020 et 2022 a permis d'actualiser les linéaires de cours d'eau initialement sélectionnés en 2019 (cf. carte Figure 2).

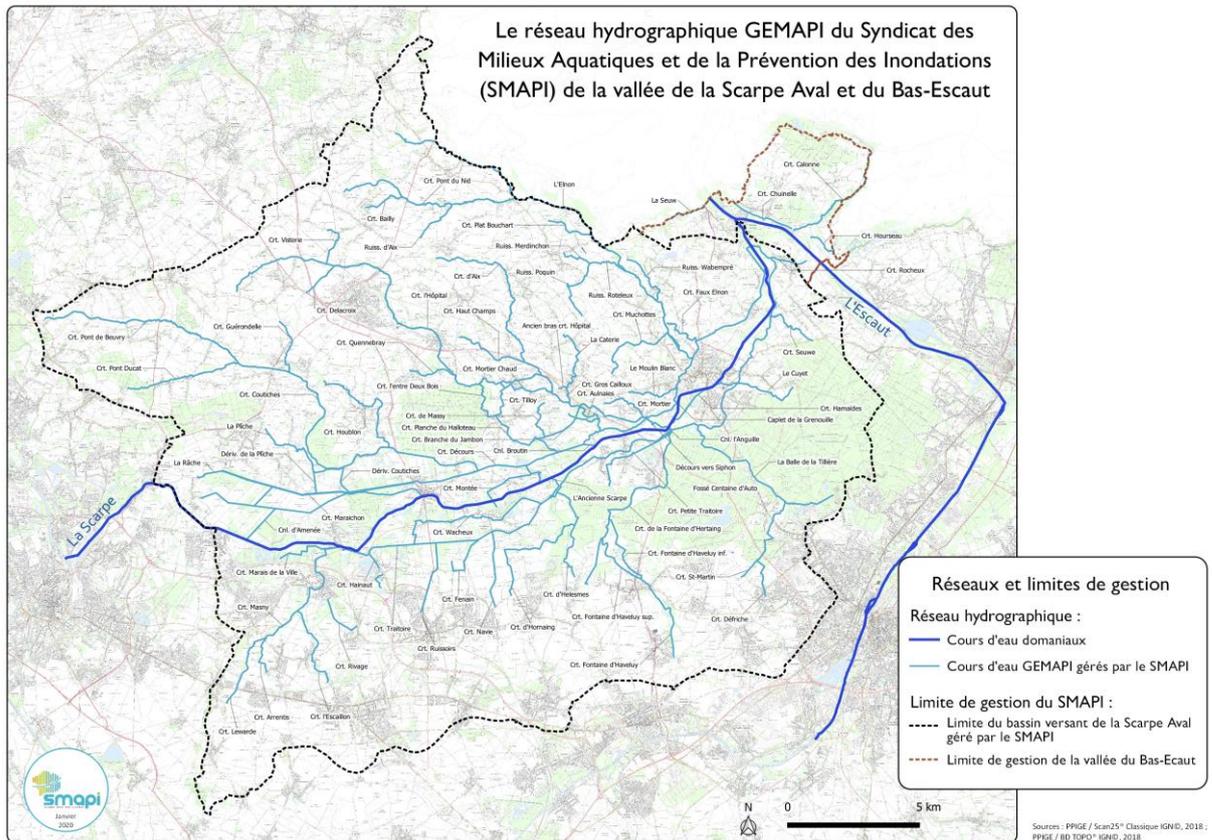


Figure 2 : Réseau hydrographique du SMAPI

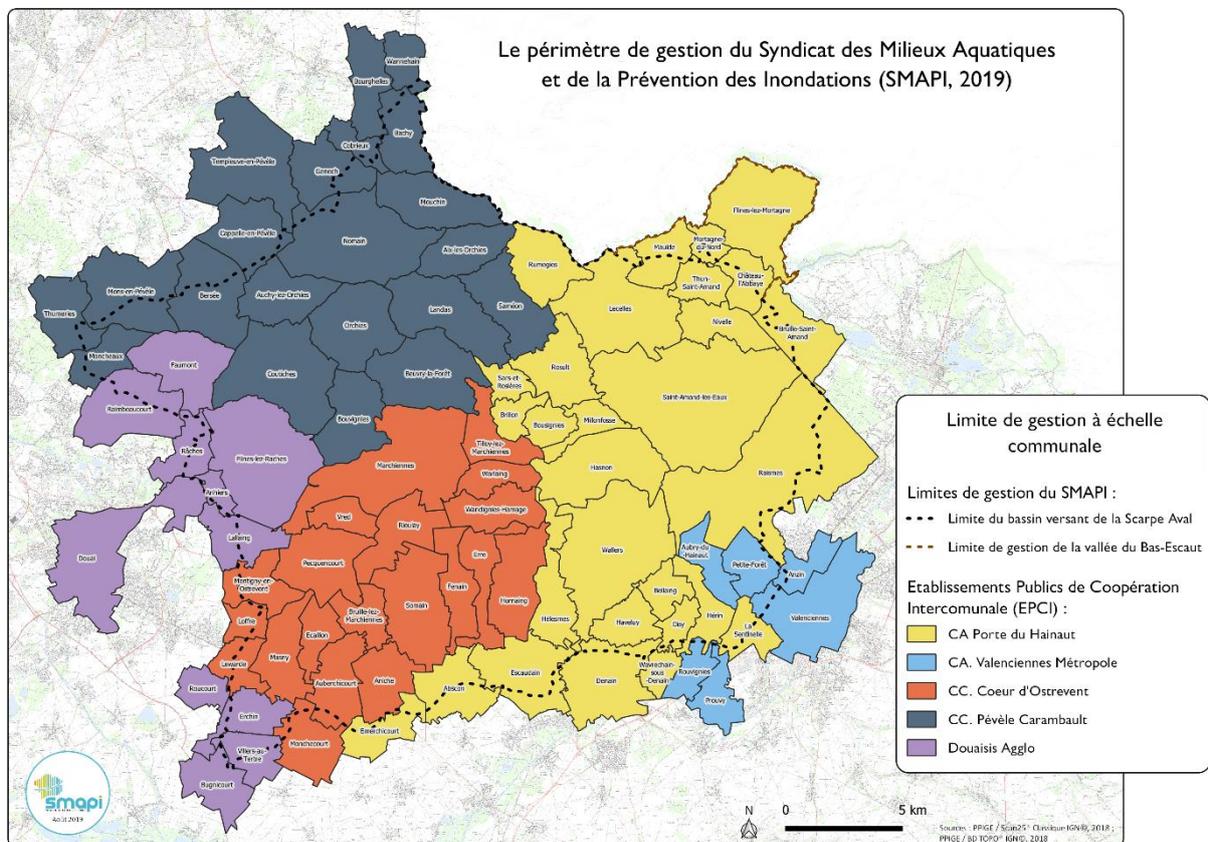


Figure 3 : Les EPCI du territoire de gestion du SMAPI

## Composition du bureau du SMAPI :

Le bureau du SMAPI, élu depuis le 24 septembre 2020, est composé d'un président, M Marc DELECLUSE, et de 4 vices-présidents représentant chacune des 4 EPCI, d'un secrétaire et de 5 membres.

M.DELECLUSE Marc	Président
M.MESSAGER Jean Claude	1 <sup>er</sup> Vice-Président
M.DALY Jean François	2 <sup>ème</sup> Vice-Président
M.DESCAMPS François-Hubert	3 <sup>ème</sup> Vice-Président
M.FONTAINE Jean Paul	4 <sup>ème</sup> Vice-Président
M.COMMIN Serge	Secrétaire
M.CATTIAU Géry	Membre de bureau
M.COPIN Jean Paul	Membre de bureau
M.DELCOURT Philippe	Membre de bureau
M.GRAS Jean-Luc	Membre de bureau
M. MORTREUX David	Membre de bureau

## Composition du comité syndical du SMAPI :

Le comité syndical est composé de 73 délégués titulaires, un par commune adhérente au SMAPI.

EPCI	Communes	Délégués titulaires
CAPH (28 délégués titulaires)	Abscon	FOURMAUX Jean Michel
	Bellaing	CACHOIR Bruno
	Bousignies	VAN POUCKE Didier
	Brillon	LECLUZE Bruno
	Bruille-St-Amand	LANNOY Bernard
	Château l'Abbaye	DUPRIEZ Michel
	Denain	LEMOINE Solange
	Emerchicourt	CHOQUET Justine
	Escaudain	ABDELOUAHED Olivier
	Flines-lez-Mortagne	BOURGHELLE Jacques
	Hasnon	BOUDREZ André
	Haveluy	RYCKELYNCK Jean Paul
	Helesmes	HUGUES Stéphanie
	Herin	BOITTIAUX Daniel
	La Sentinelle	PETIT Francky
	Lecelles	MESSAGER Jean Claude
	Maulde	FINET Florian
	Millonfosse	THURU Gérald
	Mortagne-du-Nord	QUIEVY Michel
	Nivelle	DUBOIS Jacques
	Oisy	PIRAUT Jean Pierre
	Raismes	TRIFI Patrick
	Rosult	EMAILLE Thierry
	Rumegies	CHOTEAU Benoit
	Saint-Amand-Les-Eaux	DUFOUR Patrick
	Sars et Rosières	WADBLED Géry
	Thun-St-Amand	PINOY Jacques
	Waller	CATTIAU Géry
Wavrechain-sous-Denain		

CCCO (20 délégués titulaires)	Aniche	BARTOSZEK Xavier
	Auberchicourt	DEVENOT Georges
	Bruilles-Lez-Marchiennes	SANNIER Christophe
	Ecaillon	SERRURIER Yvon
	Erre	DALY Jean-François
	Fenain	GOURMAUD Alain
	Hornaing	GAZET Christian
	Lewarde	DELANNOY Jean Marie
	Loffre	VIREMOUNEIX Frédéric
	Marchiennes	FRANCKOWIAK Séverine
	Masny	BRASSART Daniel
	Monchecourt	SAVARY Jean
	Montigny-en-Ostrevent	DE CESARE Salvatore
	Pecquencourt	PACIOCCO Gilles
	Rieulay	DELECLUSE Marc
	Somain	DURANT Marc
	Tilloy-les-Marchiennes	COMMIN Serge
	Vred	SOQUET Eric
	Wandignies-Hamage	PILLOT Marc
	Warlaing	BRICOUT Patrice
CCPC (19 délégués titulaires)	Aix-en-Pévèle	CHOTEAU Vincent
	Auchy-les-Orchies	DEKERLE Gilbert
	Bachy	DELCOURT Philippe
	Bersée	DEPRAETERE Didier
	Beuvy-la-Forêt	BRIDAULT Thierry
	Bourghelles	FENOT Sophie
	Bouvignies	VALIN Jean Marie
	Capelle-en-Pévèle	CHOCRAUX Bernard
	Cobrieux	NOCK Gérard
	Coutiches	FROMONT Pascal
	Genech	CAPELLE Hervé
	Landas	DUPIRE François
	Moncheaux	DESCAMPS François-Hubert
	Mons-en-Pévèle	BRANLY Damien
	Mouchin	DELMOTTE Jacques
	Nomain	GRAS Jean-Luc
	Orchies	DERACHE Guy
	Saméon	LEFEBVRE Yves
	Thumeries	VERHELLEN Jean Paul
	Douaisis Agglo (6 délégués titulaires)	Anhiers
Faumont		BARBIEUX Gilles
Flines-les-Raches		COPIN Jean Paul
Lallaing		FONTAINE Jean Paul
Raches		MEIGNOTTE Patricia
Raimbeaucourt		MORTREUX David

## II. 2<sup>eme</sup> PARTIE - RAPPORT TECHNIQUE

### II.1. Caractéristiques naturelles du territoire

Le territoire du Bassin versant de la Scarpe aval est caractérisé par une vaste plaine alluviale comportant quelques hauteurs liées à la résistance de l'argile du Pévèle. Pour la Pévèle, l'altitude oscille entre 30 et 40 m avec un point culminant à Mons en Pévèle à 110 m. En plaine humide de la Scarpe, les altitudes sont de 16 à 20 m en moyenne et les dénivelés sont peu perceptibles (pentes majoritairement inférieures à 3 % sur les versants et quasi nulles de l'ordre de 0,2 % dans la plaine). Cette topographie engendre des écoulements rapides le long des versants avec un brusque ralentissement, dû aux ruptures de pentes, propices aux débordements (source SLGRI).

Le réseau hydrographique est constitué d'un cours d'eau principal, la Scarpe, affluent de l'Escaut, et d'une ramification plus ou moins dense de cours d'eau et de fossés qui drainent l'ensemble du bassin versant. Le réseau principal comprend, d'une part, le Décours (affluent en rive gauche de la Scarpe) et d'autre part la Traitoire (en rive droite), qui disposent eux-mêmes de nombreux affluents : le courant de Coutiches, le courant de l'Hôpital, l'Elnon, l'Ecaillon, etc.

L'ensemble du réseau hydrographique a été estimé à 1959 km de voies d'eau (cours d'eau, fossés ou indéterminés au sens de la Police de l'eau). Parmi ce linéaire, le SMAPI intervient sur environ 320km de cours d'eau (voir chapitre précédent).

La plaine de la Scarpe et de ses affluents offre un paysage original constitué de nombreuses zones humides d'intérêt écologique remarquable où l'eau est présente sous toutes ses formes. A ce titre la quasi-totalité de la plaine de la Scarpe et de l'Escaut a été désignée zone humide d'intérêt national (« zone humide d'importance majeure ») par l'État en 1995. Ce territoire est d'ailleurs la plus grande zone humide intérieure de la Région Hauts-de-France. La cuvette de la plaine de la Scarpe et de ses affluents s'étend sur 40 km de long et 25 km de large, située sous les 19 m d'altitude et marquée par la quasi absence de pente. Cette plaine humide constitue une entité hydrologique et écologique cohérente qui couvre 311 km<sup>2</sup>, soit près de 50% du bassin versant. Au sein de cette plaine de la Scarpe et de ses affluents, 1 300 ha sont protégés ou font l'objet de mesures de gestion afin de préserver et valoriser les fonctionnalités des milieux humides (Source PAGD SAGE de la Scarpe aval).

## II.2. La gestion des cours d'eau

### Le plan de gestion des cours d'eau

En 2020, le SMAPI a confié au bureau d'études SOGETI « l'étude du plan de gestion des cours d'eau intégrés au bassin versant du SMAPI » afin de disposer d'un diagnostic des cours d'eau, d'un programme pluriannuel d'actions d'entretien et de restauration des cours d'eau ainsi que d'un dossier de Déclaration d'Intérêt Général et d'autorisation environnementale.

L'étude porte sur l'ensemble des cours d'eau relevant de la compétence GEMAPI à l'exception du sous-bassin versant de l'Elnon (soit 290km). Etant donné le linéaire important, ainsi que les travaux qui découleront des programmes pluriannuels, la mission est réalisée sur trois ans d'après un découpage en trois tranches (Figure 4) :

- **TRANCHE 1** : années 2020-2021 : bassin de l'Escaillon et de la Traitoire médiane (jusqu'à la station Anguille) – linéaire total d'environ 85 km sur le territoire de 19 communes ;
- **TRANCHE 2** : années 2021-2022 : bassin de la Traitoire aval – linéaire total d'environ 37 km sur le territoire de 8 communes ;
- **TRANCHE 3** : années 2022-2023 : bassin du Décours – linéaire total d'environ 160 km sur le territoire de 26 communes.

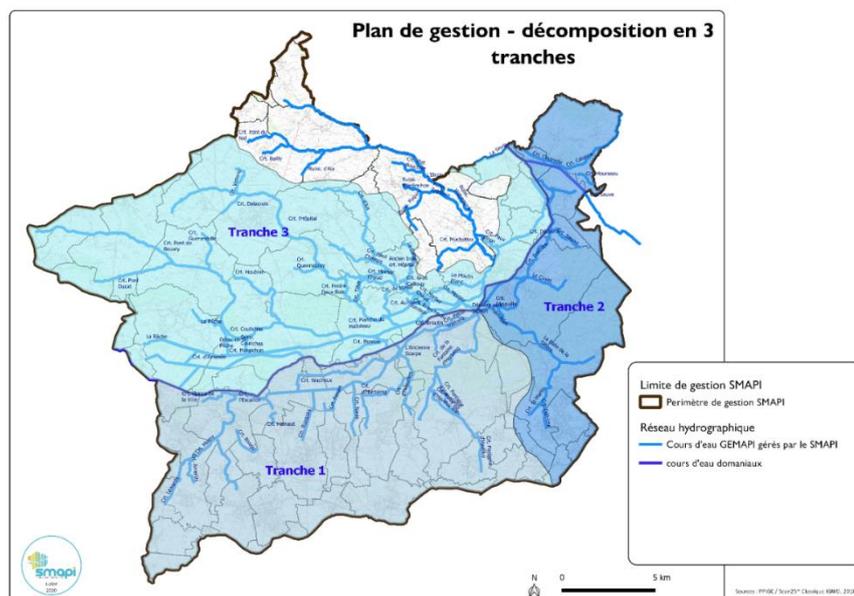


Figure 4 : Phasage de l'élaboration du plan de gestion

### Point d'avancement en 2022 :

Au cours de l'année 2022, le bureau d'études a rédigé et communiqué au SMAPI les dossiers réglementaires de la tranche 1, présenté les préconisations d'actions de la tranche 2 et réalisé le diagnostic terrain de la tranche 3 :

- **28 Mars 2022** : comité de pilotage pour la restitution des préconisations d'actions d'entretien et de restauration de la tranche 2 (T2P2) ;
- **Mars 2022** : réalisation des enquêtes de diagnostic auprès des acteurs locaux des 27 communes riveraines des cours d'eau de la tranche 3 ;
- **Mars 2022** : envoi du dossier de DIG pour les travaux d'entretien aux services de la DDTM pour la tranche 1 (T1P3) ;
- **Avril – Juin 2022** : parcours à pied de l'ensemble du linéaire des cours d'eau de la tranche 3 (160km) ;
- **Juin 2022** : envoi du dossier de DIG pour les travaux de restauration aux services de la DDTM pour la tranche 1 (T1P3).

## L'entretien courant des cours d'eau

Le Syndicat assure l'entretien des cours d'eau de sa compétence. Pour l'engagement des travaux, le SMAPI a recours à des entreprises locales dans le cadre d'une procédure adaptée selon les modalités d'un marché à bons de commande « marché de travaux de restauration et d'entretien sur le réseau hydrographique du Syndicat ». Le marché actuellement en vigueur couvre la période 2018-2022 et se décompose en 2 lots :

- **Lot n°1** : Travaux d'entretien et de restauration sur la partie aval du bassin versant de la Scarpe aval (le titulaire du marché est l'entreprise SAS Hydram basée à Rosult) ;
- **Lot n°2** : Travaux d'entretien et de restauration sur la partie amont du bassin versant de la Scarpe aval (le titulaire du marché est l'entreprise Hennegraeve basée à Marchiennes).

La limite entre les 2 lots est une ligne géographique théorique qui sépare l'amont et l'aval du bassin versant.

Les travaux concernés par ce marché sont les travaux d'entretien de la ripisylve, le retrait des embâcles et de faucardage.

La Figure 5 présente l'ensemble des interventions d'entretien courant ayant eu lieu sur le réseau hydrographique du SMAPI en 2022. Sur la carte, les interventions sont numérotées selon la chronologie des travaux d'entretien et de restauration réalisés en 2022 par le Syndicat, renvoyant également, pour plus d'informations au Tableau 1.

En 2022, le Syndicat a engagé 51 opérations dans le cadre de l'entretien régulier des cours d'eau sur l'ensemble du réseau hydraulique. La carte ci-dessous illustre les linéaires de travaux effectués.

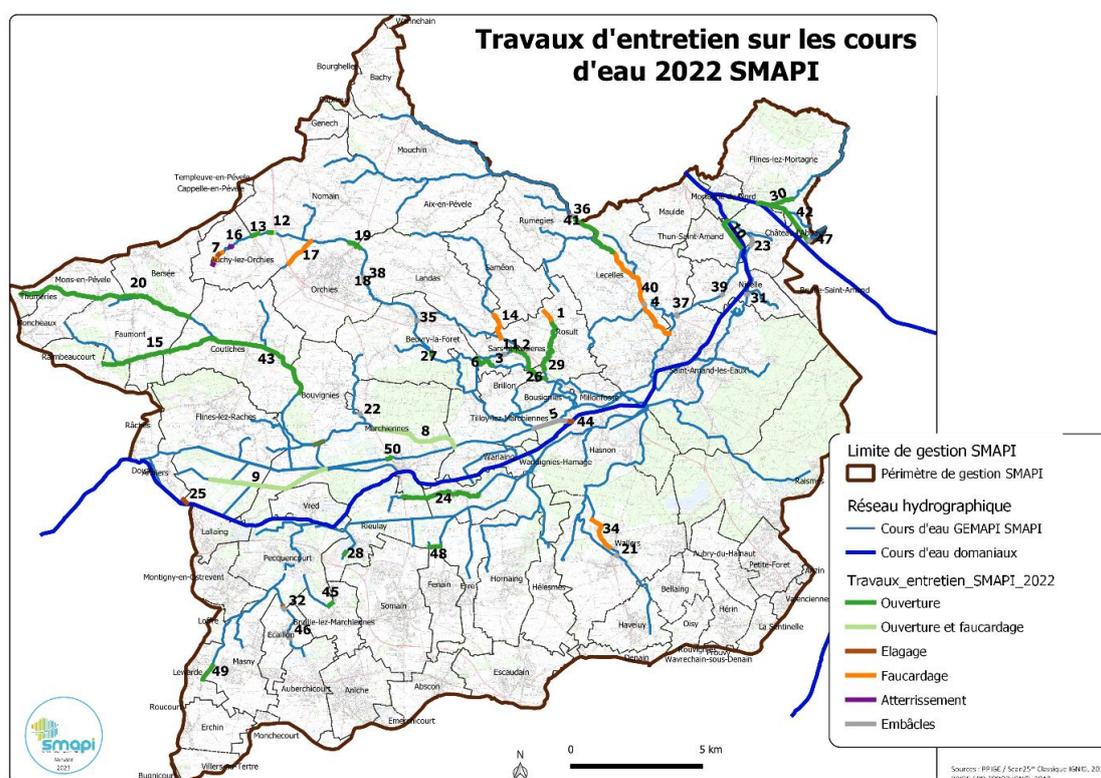


Figure 5 : Synthèse de l'entretien des cours d'eau GEMAPI réalisé par le SMAPI en 2022

Tableau 1 : Travaux d'entretien des cours d'eau GEMAPI du SMAPI (2022)

ID carto	Date travaux	N° BdC	Type de travaux	ml carto	Cours d'eau	Commune	EPCI	Entreprise	Coût € HT	Coût € TTC
1	01/22	51 Hy	Ouverture du milieu et faucardage	2470	Crt de la Caterie	Rosult	CAPH	Hydram	7 234,80 €	8 681,76 €
2	01/22	41 Hy	Ouverture du milieu	570	Crt de l'hôpital	Sars-et-rosières Rosult	CAPH	Hydram	2 094,80	2 513,76 €
3	01/22	52 Hy	Ouverture du milieu	2500	Crt Mortier chaud	Sars et Rosières	CAPH	Hydram	6 948,00 €	8 337,60 €
4	01/22	49 Hy	Ouverture du milieu et faucardage	8177	Elnon	Lecelles	CAPH	Hydram	16 008,00 €	19 209,60 €
5	01/22	52 He	Embâcles	1500	Crt du Décours / canal broutin	Millonfosse / Bousignies	CAPH	Hennegraeve	850,00 €	1 020,00 €
6	01/22	60 Hy	Atterrissement et ouverture de milieu	290	Courant du mortier chaud	Sars et Rosières / Tilloy les Marchiennes	APH CCCO	Hydram	2 592,80 €	3 111,36 €
7	01/22	53 Hy	Faucardage	660	Crt de l'hôpital	Auchy-les-Orchies	CCPC	Hydram	3 813,70 €	4 576,44 €
8	01/22	48 He	Ouverture du milieu et faucardage	3403	Crt de Coutiches	Marchiennes	CCCO	Hennegraeve	13 770,00 €	16 524,00 €
9	01/22	49 He	Ouverture du milieu et faucardage	4481	Crt du Décours	Flines les Raches Marchiennes	DA CCCO	Hennegraeve	17 926,00 €	21 511,20 €
10	01/22	63 Hy	Ouverture milieux	1200	Bras mort du Décours	Thun-St-Amand, Château l'Abbaye	CAPH	Hydram	11 538,80 €	13 846,56 €
11	01/22	62 Hy	Embâcles	0	Crt de l'hôpital	Sars et Rosières	CAPH	Hydram	1 277,80 €	1 533,36 €
12	01/22	56 Hy	Ouverture du milieu	175	Crt de l'hôpital	Auchy-les-Orchies Nomain	CCPC	Hydram	6 196,00 €	7 435,20 €
13	02/22	55 Hy	Ouverture du milieu	250	Crt de l'hôpital	Auchy-les-Orchies Nomain	CCPC	Hydram	4 477,60 €	5 373,12 €
14	02/22	61 Hy	Faucardage	1000	Crt d'Aix	Landas, Rosult, Saméon	CPC CAPH	Hydram	4 371,00 €	5 245,20 €
15	02/22	50 He	Ouverture du milieu	3800	Crt du Pont Ducat	Faumont Coutiches Raimbaucourt	DA CCPC	Hennegraeve	19 106,00 €	22 927,20 €
16	02/22	54 Hy	Atterrissement	50	Crt de l'hôpital	Auchy-les-Orchies	CCPC	Hydram	972,40 €	1 166,88 €
17	02/22	64 Hy	Faucardage	1780	Crt Delcroix	Auchy-les-Orchies, Orchies	CCPC	Hydram	5 431,80 €	6 518,16 €

18	02/22	59 Hy	Embâcles	0	Crt de l'hôpital	Ochies, Landas	CCPC	Hydram	856,80 €	1 028,16 €
19	02/22	57 Hy	Ouverture du milieu	410	Crt de l'hôpital	Landas Orchies Nomain	CCPC	Hydram	2 553,80 €	3 064,56 €
20	02/22	65 Hy	Ouverture du milieu	7663	Crt du Pont de Beuvry	Mons-en-Pévèle, Bersée, Moncheaux, Thumeries, Faumont	CCPC - DA	Hydram	12 599,20 €	15 119,04 €
21	03/22	67 Hy	Embâcle	0	Crt de la fontaine d'Haveluy supérieur	Wallers	CAPH	Hydram	971,80 €	1 166,16 €
22	03/22	55 He	Elagage	55	crt de l'Ecaillon	Ecaillon, Pecquencourt	CCCO	Hennegraeve	825,00 €	990,00 €
22	03/22	55He	Embâcles	0	crt du Houblon	Bouvignies, Marchiennes	CCCO - CCPC	Hennegraeve	90,00 €	108,00 €
23	03/22	69 Hy	Embâcle	0	Crt de la Traitoire	Château l'Abbaye	CAPH	Hydram	3 601,50 €	4 321,80 €
24	03/22	38 He	Ouverture du milieu	750	Crt du Wacheux	Wandignies Hamage	CCCO	Hennegraeve	2 446,00 €	2 935,20 €
24	03/22	54 He	Ouverture du milieu	2200	Crt du Wacheux	Wandignies Hamage et Marchiennes	CCCO	Hennegraeve	10 685,00 €	12 822,00 €
25	03/22	Hors marché	Elagage	185	Crt du Godion	Anhiers	DA	SARL DEE	3 850,00 €	4 620,00 €
26	03/22	68 Hy	Ouverture du milieu	1200	Crt de l'hôpital	Sars-et-Rosières, Rosult, Brillon, Bousignies	CAPH	Hydram	3 940,80 €	4 728,96 €
27	03/22	71Hy	Ouverture du milieu	90	Crt de l'hôpital	Beuvry-la-Forêt	CCPC	Hydram	942,80 €	1 131,56 €
28	03/22	56He	Ouverture du milieu	50	Crt des 24 pieds	Rieulay	CCCO	Hennegraeve	1 580,00 €	1 896,00 €
29	03/22	70 Hy	Ouverture du milieu	220	Crt de la Caterie	Rosult	CAPH	Hydram	1 696,40 €	2 035,68 €
30	03/22	44 Hy	Ouverture du milieu	900	Crt de la Calonne	Flines les Mortagne	CAPH	Hydram	4 831,30 €	5 797,56 €
31	05/22	72 Hy	Embâcles	0	Crt de la Traitoire	Nivelle	CAPH	Hydram	1 155,50 €	1 386,60 €
32	05/22	57 He	Embâcles	0	Crt de l'Ecaillon	Ecaillon	CCCO	Hennegraeve	650,00 €	780,00 €
33	05/22	66 Hy	Autre	0	Crt de la fontaine d'Haveluy supérieur	Wallers	CAPH	Hydram	3 232,80 €	3 879,36 €
34	05/22	74 Hy	Faucardage	1400	Crt de la fontaine d'Haveluy inférieur	Wallers	CAPH	Hydram	3 458,00 €	4 149,60 €
35	05/22	75Hy	Embâcles	0	Crt de l'hôpital	Beuvry-la-Forêt	CCPC	Hydram	911,20 €	1 093,44 €
36	05/22	76 Hy	Embâcles	0	Elnon	Rumegies	CAPH	Hydram	666,40 €	799,68 €
37	08/22	77 Hy	Embâcles	0	Crt Décours	Saint-Amand-les- Eaux	CAPH	Hydram	1 155,50 €	1 386,60 €
38	08/22	78 Hy	Embâcles	0	Crt de l'hôpital	Orchies Landas	CCPC	Hydram	1 033,20 €	1 239,84 €
39	08/22	79Hy	Embâcles	0	Crt du Décours	Nivelle	CAPH	Hydram	727,20 €	872,64 €

40	09/22	80Hy	Embâcles	0	Elnon	Lecelles	CAPH	Hydram	971,80 €	1 166,16 €
41	09/22	81Hy	Autre - Broyage suite BDC 76	0	Elnon	Rumegies	CAPH	Hydram	787,90 €	945,48 €
42	09/22	82 Hy	Ouverture du milieu	2561	Canal du Jard	Flines-les-Mortagne	CAPH	Hydram	39 439,00 €	47 326,00 €
43	09/22	58He	Ouverture du milieu	4680	Crt de Coutiches	Coutiches Bouvignies	CCPC	Hennegraeve	11 550,00 €	13 860,00 €
44	10/22	Hors marché	Elagage	60	Canal broutin	Millonfosse	CAPH	DEE	1 200,00 €	1 440,00 €
45	12/22	62He	Ouverture du milieu	245	Crt du rivage	Pecquencourt Bruille Marchiennes lez	CCCO	Hennegraeve	2 405,00 €	2 886,00 €
46	12/22	66 He	Embâcles	0	Crt de l'Ecaillon	Ecaillon	CCCO	Hennegraeve	1 200,00 €	1 440,00 €
47	12/22	84 Hy	Embâcles	0	Crt des Vergnes	Flines-les-Mortagne	CAPH	Hydram	605,20 €	726,24 €
48	12/22	61He	Ouverture du milieu	400	Crt de Fenain	Fenain	CCCO	Hennegraeve	2 076,50 €	2 491,80 €
49	12/22	63He	Ouverture du milieu	638	Crt de Lewarde amont STEP	Lewarde Masny	CCCO	Hennegraeve	1 494,00 €	1 792,80 €
50	12/22	64 He	Ouverture du milieu	100	Crt du Décours	Marchiennes	CCCO	Hennegraeve	2 320,00 €	2 784,00 €
				<b>56113</b>			<b>Montant total :</b>		<b>233 273,60 €</b>	<b>303 742,32 €</b>

96% de ces interventions l'ont été dans le cadre du marché de travaux 2018-2022.

La Figure 6 montre la répartition des travaux d'entretien engagés par le SMAPI en 2022.

Les travaux d'ouverture de milieu concernent 39% des opérations et consistent à une gestion différenciée de la ripisylve en ôtant les branches basses, les arbres morts ou menaçant de provoquer des embâcles, ainsi que la gestion des obstacles à l'écoulement des eaux. Il s'agit d'opérations menées sur des linéaires importants, avec un travail manuel plus important. L'objectif est d'anticiper la formation

d'embâcles dans le cours d'eau par une gestion adaptée de la ripisylve, permettre le bon écoulement des eaux et redonner de la lumière au cours d'eau.

Viennent ensuite les opérations de retrait d'embâcles (31%) et les opérations de faucardage (8%). Des opérations d'ouverture de milieu et de faucardage (8%) ont également été menées sur des secteurs très fortement encombrés avec des enjeux importants dans le rétablissement d'un écoulement optimal des eaux.

La mention « autre » concerne une opération de retrait de produits de faucardage ainsi qu'une opération de broyage de résidus de coupe d'un arbre réalisées en urgence.

Au total, plus de 56 km de cours d'eau ont été entretenus en 2022 par le SMAPI pour un montant de 303 742,32€ TTC.

Le Tableau 2 montre la répartition du coût des travaux engagés par typologie et mis en corrélation avec le linéaire entretenu correspondant. Au mètre linéaire, les travaux d'élagage et de retrait d'atterrissements sont les plus coûteux. Concernant les travaux de retrait d'embâcles, il n'est pas possible d'établir un prix au ml car il s'agit parfois d'interventions très ponctuelles, ou alors d'interventions sur un linéaire plus ou moins long avec le retrait de plusieurs embâcles successifs.

Tableau 2 : Répartition des coûts de travaux par typologie et par linéaire

	Linéaire (ml)	Coût HT (€)	Coût TTC (€)	Prix au ml TTC (€/ml)
Elagage	300	5 875,00 €	7 050,00 €	23,50 €
Atterrissement	340	3 565,20 €	4 278,24 €	12,58 €
Embâcle	-	16 723,90 €	20 068,68 €	-
Faucardage	4840	17 074,50 €	20 489,40 €	4,23 €
Ouverture du milieu	30602	131 075,50 €	181 104,60 €	5,92 €
Ouverture du milieu + faucardage	18531	54 938,80 €	65 926,56 €	3,56 €
Autre	0	4 020,70 €	4 824,84 €	

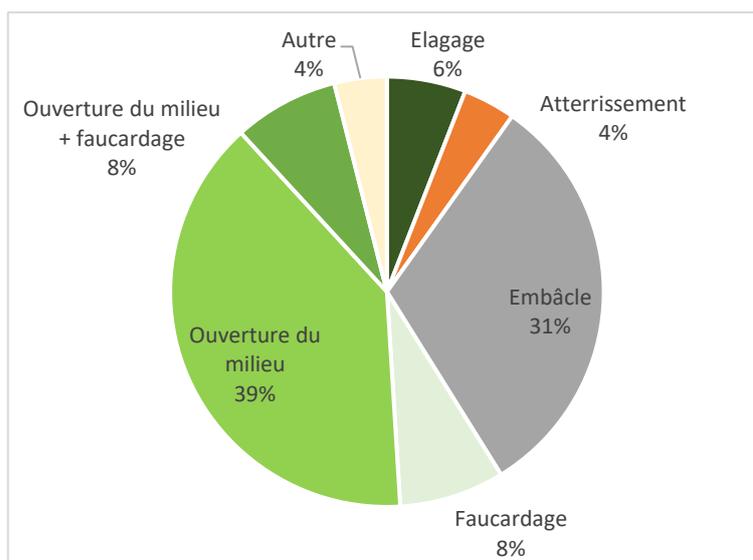


Figure 6 : Représentation des typologies d'intervention

Le Tableau 3 et la Figure 7 synthétisent la répartition des coûts d'entretien en fonction des EPCI.

Tableau 3 : Répartition des coûts par EPCI

EPCI	Montant TTC travaux (€)	Part par EPCI (%)
CAPH	141 725,94 €	46,66
CCCO	60 600,78 €	19,95
CCPC	72 732,65 €	23,95
DA	28 682,95 €	9,44
<b>Total</b>	<b>303 742,32 €</b>	

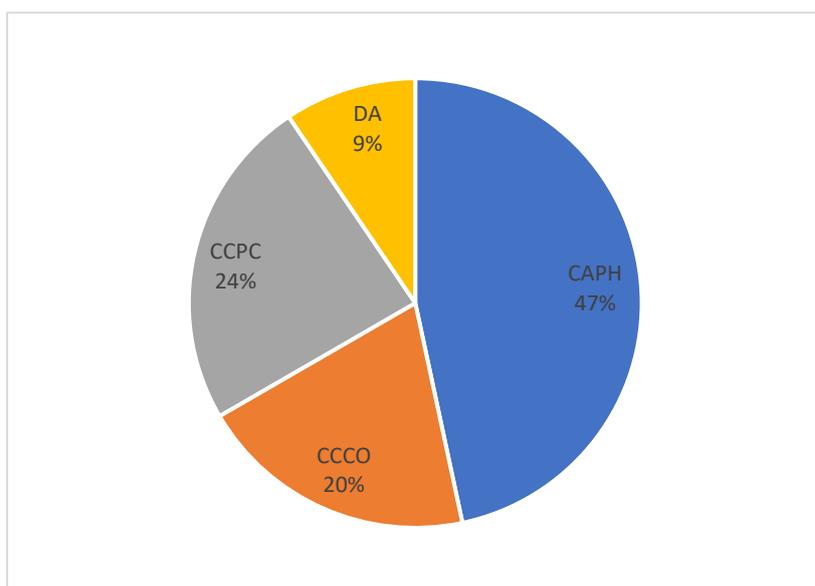


Figure 7 : Répartition des coûts d'entretien par EPCI

## II.3. Ouvrages hydrauliques

### Gestion des ouvrages hydrauliques du SMAPI

En 2022, les ouvrages hydrauliques et leurs équipements associés sont détaillés comme suit :

- **7 stations de pompage et/ou de relèvement des eaux :**
  - station de relèvement du canal Broutin à Millonfosse
  - station de relèvement de l'Anguille à Saint-Amand-les-Eaux
  - station de pompage des Hamaïdes 1 à Saint-Amand-les-Eaux
  - station de pompage des Hamaïdes 2 à Saint-Amand-les-Eaux
  - station de pompage du bassin de la Puchoie à Saint-Amand-les-Eaux
  - station de pompage du Marais de Fenain
  - station de pompage de Saint-Charles à Flines-les-Raches
  
- **Un réseau de sondes de mesures de niveau de l'eau réparti sur le territoire :**
  - sonde des Frenelles à Marchiennes
  - sonde du Pont du Ghien à Beuvry
  - sonde de Sars et Rosières
  - sonde du canal Broutin à Millonfosse
  - sonde de l'Anguille à Saint-Amand-les-Eaux
  - sonde de Fort Calot à Wallers
  - sonde de la Bougrie à Rumegies
  - sonde du Marais de Fenain
  - sonde de Saint-Charles à Flines-Lez-Raches
  - sonde de la Puchoie à Saint-Amand-les-Eaux
  - sonde de la Zec de Landas-Orchies
  - sonde de l'Abbé Bouquerel à Beuvry
  - sonde de la Fercotte à Wandignies-Hamage
  - sonde du clapet de Thun-Saint-Amand
  - sonde du Pont Marcel à Millonfosse
  - sonde du Pont des Vingt à Saint-Amand-les-Eaux
  
- **4 Pluviomètres :**
  - pluviomètre du Pont du Ghien à Beuvry
  - pluviomètre de la Bougrie à Rumegies
  - pluviomètre de la station de l'Anguille
  - pluviomètre de la station Saint-Charles
  
- **Un réseau de dégrilleurs automatiques et statiques :**
  - dégrilleur automatique du Canal Broutin à Millonfosse
  - dégrilleur automatique de l'Anguille à Saint-Amand-les-Eaux
  - dégrilleur automatique du siphon sous la Scarpe à Saint-Amand-les-Eaux
  - dégrilleur automatique du marais de Fenain
  - dégrilleur automatique de Saint-Charles à Flines-Lez-Raches
  - dégrilleur automatique des Hamaïdes n°1 à Saint-Amand-les-Eaux
  - dégrilleur statique de la Puchoie à Saint-Amand-les-Eaux.

- **Un réseau de vannes motorisées et manuelles, de clapets :**

- vanne manuelle du Pont Mouy à Marchiennes
- vanne manuelle du déversoir de crues du Courant de l'Hôpital à Tilloy-Lez-Marchiennes
- vanne manuelle du déversoir de la Pliche à Bouvignies
- vanne motorisée de la Pliche à Bouvignies
- vanne motorisée de la Fercotte à Wandignies-Hamage
- vanne motorisée du Pont Marcel à Millonfosse
- vannes (2) motorisées du bassin de Wallers
- vanne motorisée de l'Anguille à Saint-Amand-les-Eaux
- clapet de la Grenouille à Saint-Amand-les-Eaux
- clapet à lame déversante automatique du Pont des Vingt à Saint-Amand-les-Eaux
- clapet à lame déversante automatique de Thun-Saint-Amand

L'exploitation, la surveillance et la maintenance des ouvrages hydrauliques du SMAPI sont confiées à une société prestataire dans le cadre d'un marché à bons de commande sur une durée de 4 ans.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, après le lancement d'une consultation de marchés publics, le marché a été attribué à la société **Eau Traitement et Maintenance (ETM)**, pour la période 2022-2025 (1 an renouvelable 3 fois).

Celui-ci est composé en deux lots :

✓ **Lot 1 : Surveillance entretien et exploitation annuels :**

Le premier lot consiste en des opérations de surveillance, de maintenance et d'exploitation des ouvrages avec des passages réguliers (visites mensuelles, semestrielles et annuelles) sur les installations pour en assurer l'entretien courant afin de maintenir leur bon fonctionnement.

En 2022, cette maintenance représente un coût de **151 142,04 € TTC**.

✓ **Lot 2 : Travaux et interventions ponctuels :**

Le second lot concerne les interventions ponctuelles ou urgentes sur les ouvrages hydrauliques et leurs équipements associés. Il s'agit d'un marché à bons de commande.

En 2022, ce lot représente un montant de **46 651,15€ TTC (38 875,96 € HT) :**

Site	Travaux réalisés	Montant travaux € HT
Station Hamaïdes 2	Remplacement des appareils de mesures	3 742,38 €
Station de l'Anguille	Astreinte suite vol de benne	216,75 €
Siege SMAPI	Mise en place d'une surveillance du PC WIN 2 au SMAPI	853,20 €
Station canal Broutin	Devis régularisation déblocage dégrilleur 1 Station du Canal Broutin suite fauchage sur le cours d'eau	530,00 €

Station Hamaïdes 2	Devis régularisation pour l'installation et mise en service d'un groupe électrogène du 18 au 21.02.2022 sur le site des Hamaïdes 2 suite coupure livraison de l'énergie électrique lié aux intempéries	2 099,76 €
Station de l'Anguille	Devis régularisation pour le désenvasement au pied dégrilleur 1 Station de l'Anguille (intervention du 24.02.2022) avec compresseur de chantier et dégrillage manuel	972,00 €
Sonde des Frenelles	Mise en place d'une antenne amplifiée	580,95 €
Bassin de la Puchoie	Mise en place d'une carte GSM3 site Puchoie	681,25 €
Station canal Broutin	Remplacement câble sonde de mesure amont Canal Broutin	3 682,05 €
Lame du Pont des Vingt	Mise en place d'une unité de mesure double voie sur le site Pont des Vingt	3 465,00 €
Vanne de la Fercotte	Mise en place d'une unité de mesure double voie sur le site Vanne Fercotte	3 407,50 €
Station de l'Anguille	Mise en place d'une alarme sur le site de l'Anguille à Saint Amand les Eaux	3 154,50 €
Ensemble des sites	Devis régularisation pour les interventions d'astreinte sur le SMAPI (Février, Mars, Avril, Mai et début Juin 2022)	2 115,00 €
Canal Broutin	Devis régularisation pour la remise en place d'une grille neuve et la remise en place du peigne dégrilleur 3 à Broutin y compris nettoyage sur le SMAPI	11 095,62 €
ZEC Lecelles	Entretien ZEC de Lecelles	1 360,00 €
Sonde des Frenelles	Remplacement appareil mesure Sonde Frenelles	920,00 €
<b>MONTANT TOTAL DES TRAVAUX € HT</b>		<b>38 875,96 €</b>

En complément des interventions réalisées dans le cadre de ces deux lots d'entretien, des travaux ponctuels importants ont été entrepris en 2022 sur les stations du canal Broutin et de l'Anguille pour un montant total de **72 505,80 € TTC** :

- Remplacement d'un peigne sur la station du canal Broutin, ETM/ Vandezande, 16 816 € HT (20 197,80 € TTC) ;
- Remplacement des 3 clapets anti-retour de la station de l'Anguille, SAS Hydrum, 43 590 € HT (52 308 € TTC).

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2022, la société ETM a également procédé à :

- L'installation du nouveau superviseur de télésurveillance des ouvrages SOFREL PC Win2 en remplacement du PCWin 1 (disparition de la technologie RTC remplacée par la technologie IP) ;
- Au remplacement ou à l'adaptation des appareils de télésurveillance sur chacun des ouvrages pour leur mise en compatibilité avec le nouveau superviseur SOFREL PC Win 2.

## **Consommation électrique**

Depuis fin 2021, le marché de l'énergie et notamment celui de l'électricité s'est envolé. Le marché de l'électricité est devenu volatile et la plupart des fournisseurs ne sont pas en capacité à proposer des contrats pour couvrir les besoins en énergie du Syndicat.

Ainsi en 2021, le coût du MWh était de 70€ et il est passé à 263,50€ en 2022. Cette forte inflation a forcément des conséquences importantes sur le budget du syndicat au vu de la consommation annuelle de l'ensemble de ses ouvrages.

Pour l'année 2022, la hausse de la facture d'électricité a finalement pu être maîtrisée par le faible fonctionnement des stations de pompage du fait de la sécheresse de l'année.

## **Systèmes d'endiguement**

Le décret « digue » de 2015 contraint les gestionnaires de système d'endiguement à entreprendre des études pour la régularisation de leurs ouvrages. Les services de la DDTM ont identifié 6 systèmes de classe C relevant de la compétence du Syndicat :

- Bassin de la Puchoie ;
- ZEC de Quennebray ;
- ZEC de la Pliche ;
- ZEC de Bellaing ;
- ZEC de Lecelles ;
- ZEC de Landas-Orchies.

Ainsi, au cours de l'année 2022, le SMAPI a engagé des prestations topographiques sur les ZECs de Quennebray, de la Pliche, de Bellaing et sur le bassin de la Puchoie afin de procéder à l'actualisation des relevés topographiques nécessaires dans le cadre du dossier de régularisation du système d'endiguement.

## II.4. La gestion des milieux aquatiques

### Gestion des ZECs, frayères et passes à poissons

Dans le cadre de sa mission liée aux milieux aquatiques, le Syndicat a défini une liste des milieux aquatiques et des passes à poissons au comité syndical du 3 juin 2019 puis au comité syndical du 8 octobre 2019 (*actualisé en 2023*) (ANNEXE 3 : Liste des milieux aquatiques relevant de la compétence du SMAPI).

Cette liste comprend les zones d'expansion de crues (ZEC) aménagées, ainsi que les frayères et les passes à poissons :

- Bassin de rétention de la Puchoie sur la Traitoire à Saint-Amand-les-Eaux (1976 - 300 000 m<sup>3</sup>) ;
- ZEC de Bellaing sur le courant des Fontaines d'Haveluy à Haveluy et Bellaing (1999 - 70 000 m<sup>3</sup>) ;
- ZEC du Quennebray sur le courant de l'Hôpital à Beuvry-La-Forêt (2003 – 70 000 m<sup>3</sup>) ;
- ZEC de la Pliche sur le courant de Coutiches à Bouvignies (2004 - 60 000 m<sup>3</sup>) ;
- ZEC de Lecelles sur le courant de l'Elnon à Lecelles (2017 – 14 500 m<sup>3</sup>) ;
- ZEC de Landas-Orchies sur le courant de l'Hôpital à Landas (2020 – 29 000 m<sup>3</sup>) ;
- Frayère de St-Amand-les-Eaux le long de la Traitoire (2018) ;
- Passe à Poissons de la Station du Canal Broutin à Millonfosse ;
- Passe à Poissons du Décours à Thun-Saint-Amand ;
- Passe à Poissons de la Traitoire à Château-l'Abbaye.

Pour l'année 2022, les missions liées aux milieux aquatiques ont été centrées sur :

- Le suivi des aménagements environnementaux et des obligations réglementaires liés à l'aménagement de la ZEC de Landas-Orchies ;
- La gestion de la compensation écologique réglementaire dû aux propositions d'aménagement des ZECs de l'Elnon dans le cadre du projet Interreg ;
- Le recensement et le diagnostic de l'ensemble des obstacles aux écoulements sur le réseau hydrographique du SMAPI dans le cadre de l'animation territoriale avec l'Agence de l'Eau ;
- L'entretien des ZECs et des passes à poissons.

#### Travaux 2022 sur les ZECs et les passes à poissons

Le coût total des opérations d'entretien sur les milieux aquatiques pour l'année 2022 est de **62 221,48 € TTC**. Les principales interventions sont détaillées ci-dessous :

La principale opération d'entretien a eu lieu sur la **ZEC de Bellaing**. L'opération a consisté à arracher mécaniquement la Jussie sur la partie habituellement en eau, dénuée de végétation locale sur environ 2ha. Cette surface était entièrement colonisée par la Jussie. La Jussie a été

arrachée, transportée et déposée sur une parcelle périphérique à moins de 200m. Le coût de l'opération est de **33 300,00 € TTC**.

L'entretien des ZECs de Lecelles, de la Pliche et d'une partie de la ZEC de Quennebray ont été réalisés à titre gracieux par des exploitants agricoles en concertation avec les préconisations du Syndicat. En complément, un entretien par broyage des végétaux par la société SDBT a été réalisé pour un coût total de 4 476€ TTC sur la ZEC de Quennebray.

Sur la ZEC de la Pliche, une opération de confortement de la digue au droit de la vanne a été réalisée pour un montant de 4 680,00 € TTC.

Différentes opérations ont été engagées sur le bassin de rétention de la Puchoie (pont de franchissement de la Traitoare, création d'un portique, retrait des déchets) pour un montant total de 12 153,48 € TTC.

En 2022, les deux passes à poissons de la Traitoare et du Décours ont été entretenus par la société Espoir Avenir pour un montant de 2 364,00 € TTC.

### **Animation territoriale sur les obstacles à l'écoulement**

En juin 2022, le SMAPI s'est engagé auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie dans une animation territoriale sur 3 années (2022-2024) visant au rétablissement de la continuité écologique sur le réseau hydrographique en compétence du SMAPI.

Les différents objectifs visés sont :

- Le recensement de l'ensemble des obstacles à l'écoulement présents sur le réseau hydrographique en compétence du SMAPI ;
- Le recueil d'informations concernant la fonction actuelle ou historique et le mode de fonctionnement de ces obstacles, le cas échéant ;
- L'adaptation des consignes de gestion des ouvrages hydrauliques du SMAPI à la problématique de la continuité écologique ;
- La définition des enjeux piscicoles sur le réseau hydrographique ;
- Le développement de partenariats pérennes avec les acteurs du territoire ;
- La conception voire la réalisation des premières restaurations de la continuité écologique.

L'année 2022 a permis au Syndicat de compiler l'ensemble des informations déjà disponibles à l'échelle de son réseau hydrographique, de compléter ces données par des observations de terrain (notamment par le biais du diagnostic terrain établi dans le cadre du plan de gestion), d'identifier les autres obstacles à la franchissabilité piscicole (canalisations enterrées, pollution des cours d'eau), de mettre en place les différents partenariats possibles (PNR Scarpe-Escaut, Fédération de pêche du Nord, VNF), de débiter le travail sur les niveaux d'eau et l'influence des ouvrages avec la société ETM, d'actualiser les données topographiques au droit des sondes ainsi que de différents ouvrages, de réfléchir à la hiérarchisation des projets de restauration écologique des cours d'eau en fonction des enjeux piscicoles.

L'ensemble des données ont permis de constituer une base de données propres à l'étude et d'en exploiter des synthèses cartographiques.

## II.5. Lutte contre le rat musqué

Une convention cadre, signée lors du comité syndical du 15 décembre 2022 a été établie entre le SMAPI et le GDON pour une durée de 3 ans afin de limiter le développement des rongeurs aquatiques envahissants comme le rat musqué, le long des berges des cours d'eau pour lesquelles le SMAPI a en charge l'entretien.

Au titre de l'année 2022, une subvention de 10 000 € a été allouée au GDON sur présentation des justificatifs circonstanciés au titre de l'année en cours.

## II.6. La prévention des inondations

### Le projet INTERREG ELNONTRANSFRONTALIER

Le projet INTERREG ELNONTRANSFRONTALIER a pris fin au 31 décembre 2022.



Ce projet avait pour objectif la réalisation de 4 zones d'expansion de crues dont une en Belgique, les trois autres en France. Il disposait d'un volet communication avec un groupe de travail « *communication* » animé par le Syndicat avec un site Internet créé en 2021.

L'ensemble a été coordonné avec :

- le renseignement en ligne de l'outil de suivi du projet (intranet dédié aux opérateurs);
- l'organisation des Comités d'Accompagnement (COMAC) ;
- la rédaction, la validation et l'enregistrement des rapports d'activités ;
- les déclarations de créances au regard de ses dépenses et bilans d'activités des personnels du Syndicat affectés au projet (avec la rédaction mensuelle de fiches temps passé et de fiche de relevé d'activité);
- l'animation du projet en relation avec les deux secrétariats techniques (Français et Belge).

#### **Etat d'avancement du dossier administratif :**

En 2022, le SMAPI a dû compléter son dossier réglementaire de demande d'autorisation environnementale (DAE) portant sur la création de 3 ZECs. De nombreux échanges avec les services de l'Etat ont eu lieu suite à l'entrée en vigueur du nouveau SDAGE (2022 – 2026) concernant les mesures compensatoires de destruction des zones humides. Le dossier a finalement été complété par un nouveau dépôt en juillet 2022.

L'enquête publique s'est déroulée du 19 septembre 2022 au 18 octobre 2022 et a donné lieu à un avis favorable du commissaire enquêteur.

Le dossier a été présenté au CODERST du 13 décembre 2022 au cours duquel il a également reçu un avis positif.

L'arrêté préfectoral autorisant les travaux a été signé le 1<sup>er</sup> mars 2023 par le M. le Préfet.

Celui-ci comprend une disposition imposant au SMAPI de disposer de conventions de sur-inondations (ou d'un document attestant du refus d'une telle convention) pour l'ensemble des propriétaires concernés avant le lancement des travaux.

Après une première démarche lancée en 2020, tous les propriétaires concernés ont à nouveau été sollicités en 2022.

L'ensemble des réponses reçues est ainsi synthétisé :

COMMUNES	PARCELLES CADASTRALES
Rumegies	A 906, A 907, A 908, A 909, A 910, A 911, A 912, A 913, A 914, A 915
Lecelles	B 108, B 109, B 110, B 111, B 112, B 113, B 114, B 115, B 116, B 117, B 119

Deux réponses n'ont pas été obtenues.

### **Etat d'avancement du financement de l'opération**

Le SMAPI n'étant pas en mesure de finliser les ZECs au 31/12/2022, il a dû renoncer aux crédits FEDER affectés aux travaux du projet INTERREG à hauteur de 500 000€.

En cours d'année, le SMAPI a contracté, auprès du crédit agricole, un emprunt à hauteur de 650 000€ pour une durée de 20 ans à taux fixe (taux de 1.74).

Parallèlement et en compensation de cette perte de crédits FEDER, le SMAPI a sollicité plusieurs partenaires financiers pour l'obtention de subventions pour les ZECs de Rumegies et de Lecelles. Au titre de l'année 2022, seule l'Agence de l'Eau a acté son financement à hauteur de 176 700€ concernant l'aménagement des zones d'expansions de crues de Lecelles et de Rumegies. D'autres dossiers viendront compléter le plan de financement au cours de l'année 2023.

### **Etat d'avancement sur l'acquisition foncière**

En parallèle du dossier technique, les négociations foncières ont été finalisées ou sont en cours de finalisation.

### **Etat d'avancement sur l'aspect technique**

En 2022, le SMAPI a obtenu les prescriptions géotechniques liées à la phase G2PRO. Celles-ci sont venues confirmer les choix qui avaient été faits lors de la phase AVP.

A la réception de ces prescriptions, le SMAPI a pu lancer le marché de travaux en juin 2022. L'analyse des offres a conduit à sélectionner l'entreprise SAS RENARD d'Escaudain pour la réalisation des trois ZECs (notification en octobre 2022).

Afin de s'assurer de la qualité des terres végétales et des limons, le SMAPI, a lancé en novembre 2022, une consultation auprès de deux bureaux d'études pour réaliser des analyses de la qualité des sols au droit de l'emprise des ZECs de Rumegies et de Lecelles. C'est le bureau d'études DEC2 qui a réalisé cette prestation fin décembre 2022.

## Etat d'avancement sur l'aspect communication

En complément du site internet dédié au projet (<https://elnontransfrontalier.eu/>), régulièrement alimenté au cours de l'année 2022, des outils supplémentaires ont été mis en œuvre pour renforcer le volet communication au cours de l'année :

- Une page Facebook, pour couvrir un public plus large et relancer l'activité du site internet. Une mise à jour hebdomadaire est réalisée pour ne perdre aucune visibilité ;
- Une page Youtube, pour faciliter le stockage et le partage de vidéos existantes ou créées pour le projet (film 2, fonctionnement d'une ZEC, film 3).

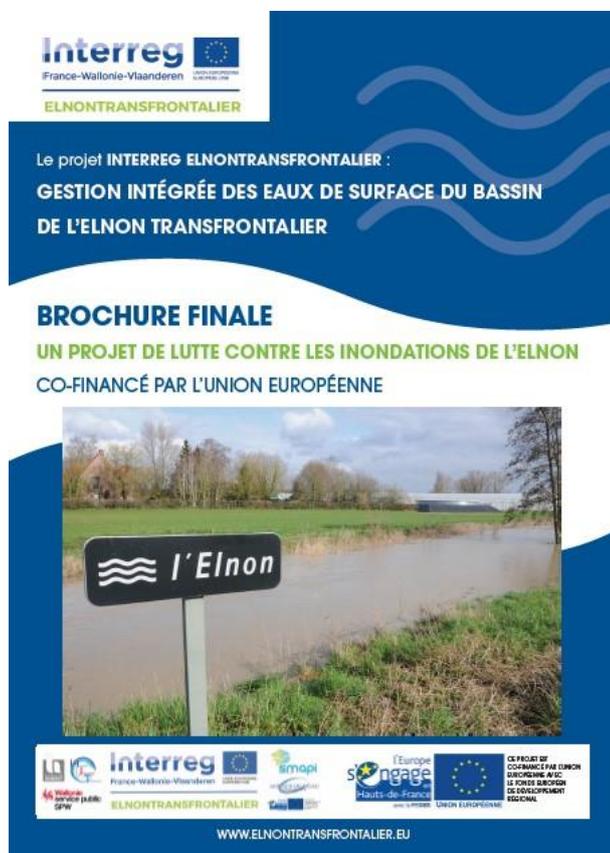
Au cours de l'année, plusieurs manifestations ont également été organisées par le SMAPI pour sensibiliser un plus large public :

- 28 mars : journée d'information sur les ZECs à Mouchin avec la mise en place d'un stand dans les locaux de la mairie ;
- 13 mai : visite de la ZEC de Lecelles. Dans un premier temps les agents du SMAPI ont accueilli les enfants de l'école publique du centre de Lecelles pour leur expliquer les fonctions de l'aménagement et l'entretien réalisé. Dans la suite de l'après-midi le site est resté ouvert pour le grand public ;
- 21 juin : le SMAPI a organisé une conférence « urbanisme et inondation » à Aix-en-Pévèle en partenariat avec HIT, le PNR Scarpe-Escaut et le SAGE Scarpe-Aval. Cette conférence a permis à une centaine de participants de France et de Belgique de se réunir pour assister aux présentations des administrations concernées et aux débats sur les dispositifs réglementaires et les différents outils applicables à différentes échelles que ce soit en France ou en Belgique pour mieux prendre en compte le risque d'inondation dans l'aménagement des territoires ;



*Les participants à la conférence « Urbanisme et inondations du 21 juin 2022 à Aix-en-Pévèle*

- 7 décembre : le SMAPI a coorganisé avec HIT l'événement de clôture du projet INTERREG. Une brochure finale a été éditée.



La brochure finale du projet Interreg Elnontransfrontalier (disponible sur le site Internet du projet).

#### **La mise en œuvre du projet ELNONTRANSFRONTALIER en chiffres :**

- 11 comités d'accompagnement et 4 comités de pilotage,
- près de 50 réunions techniques transfrontalières pour les versants Français et Belge,
- 41 parcelles de terrain ont été acquises par des négociations foncières en France et en Belgique,
- 23 procédures de marchés publics et de mise en concurrence,
- Un site Internet, une page Facebook, une chaîne YouTube créés,
- 5 films réalisés,
- 7 manifestations organisées,
- 16 outils de communication créés (affiches, flyers, brochures, Kakémono, etc.),
- 6 agents et de nombreux prestataires mobilisés.

## II.7. Communication, site internet du SMAPI

Au cours de l'année 2022, le SMAPI a travaillé en collaboration avec les équipes de INYOUZ, pour la conception et l'alimentation du **site internet du Syndicat** avant sa mise en ligne en tout début d'année 2023 : [www.smapi.fr](http://www.smapi.fr) .

En 2022, le SMAPI a édité ses deux premières **Newsletter** (février et novembre). Cette lettre a été diffusée auprès de l'ensemble des délégués titulaires et suppléants du SMAPI, auprès des communes, des techniciens et des élus des EPCI et des principaux partenaires techniques ou financiers du Syndicat.

Le 5 juillet 2022, le SMAPI a organisé son premier « **SMAPI tour** » à destination des élus du Syndicat. L'objectif était de faire découvrir les principaux ouvrages hydrauliques ainsi que l'étendue du réseau hydrographique gérée par le Syndicat.

Enfin plusieurs **articles** ont été publiés dans les journaux locaux (l'Observateur de l'Amandinois et du Douaisis, la Voix du Nord) afin de mettre en évidence les actions et le travail menés par le Syndicat sur le territoire. Les articles ont concerné les travaux sur le canal Broutin, la station de l'Anguille, l'arrachage de la Jussie sur la ZEC de Bellaing, les travaux du canal du Jard, mais aussi le « SMAPI tour », le comité syndical du 15 décembre et l'événement de clôture de l'Interreg.

### III. 3<sup>EME</sup> PARTIE - RAPPORT FINANCIER

#### III.1. La participation des EPCI :

La participation des EPCI a ainsi évolué depuis quatre ans :

Evolution de la participation des EPCI depuis 5 ans	2018	2019	2020	2021	2022
CAPH	434 599,00	434 599,00	421 229,00	421 229,00	<b>463 293,00</b>
CCCO	277 899,00	277 899,00	301 483,00	301 483,00	<b>331 590,00</b>
CCPC	199 194,00	199 194,00	221 010,00	221 010,00	<b>243 080,00</b>
CAD	66 403,00	66 403,00	77 700,00	77 700,00	<b>85 459,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>988 259,00</b>	<b>988 259,00</b>	<b>1 021 422,00</b>	<b>1 021 422,00</b>	<b>1 123 422,00</b>

#### III.2. L'évolution des charges de fonctionnement :

Les charges de fonctionnement du Syndicat ont évolué depuis 2020 comme suit :

Évolution des charges de fonctionnement	2020	2021	2022
<b>Charges à caractère général (011)</b>	121 518,17 €	195 900,17 €	<b>212 550,86 €</b>
<b>Travaux voirie (615231)</b>	290 728,80 €	217 810,80 €	<b>409 417,20 €</b>
<b>Maintenance ouvrages (615232)</b>	76 793,72 €	253 769,44 €	<b>287 233,09 €</b>
<b>Charges de personnel et frais assimilés (012)</b>	266 112,88 €	231 613,55 €	<b>301 336,31 €</b>
<b>Autres Charges de gestion courante (65)</b>	33 445,42 €	33 446,28 €	<b>64 020,02 €</b>
<b>Charges financières (66)</b>	1 059,89 €	5 850,06 €	<b>11 663,73 €</b>
<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>789 658,88 €</b>	<b>938 390,30 €</b>	<b>1 286 221,21 €</b>

### **III.3. L'évolution des charges salariales :**

Les charges salariales ont évolué comme suit :

<b>Évolution des charges salariales</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Salaires	266 112,88 €	231 613,55 €	<b>301 336,31</b>

### **III.4. L'évolution de la section investissement :**

L'analyse de la section investissement laisse apparaître la situation suivante depuis 2020 :

<b>Section investissement</b>	<b>BP réalisé 2020</b>	<b>BP réalisé 2021</b>	<b>BP réalisé 2022</b>
<b>Montant en €</b>	1 942 309,38	974 421,58	<b>1 065 683,16</b>

### **III.5. Les emprunts du Syndicat**

Le montant des annuités d'emprunt au 1<sup>er</sup> janvier 2023 s'élèvera à la somme de 108 169,01 €. La dette en capital étant de 1 426 350,02 €.

Selon nos engagements pris à ce jour, l'état de la dette évoluera comme suit :

<b>Évolution de la dette</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Caisse Epargne ZEC ELNON LECELLES 2018 - 516 000 €.	38 848,04 €	38 848,04	38 848,04
Emprunt ZEC LANDAS ORCHIES – 426 610 €	30 768,73 €	30 768,73	30 768,73
Emprunt ZEC LANDAS ORCHIES – Prêt relais - 1 016 000 €.	7 112,04 € Remboursement intégral en fin d'année	X	X
Emprunts ZECs de l'Elnon 650 000€ (échéances trimestrielles)	9 638,00 €	38 552,24 €	38 552,24 €
<b>TOTAL</b>	86 366,81 €	108 169,01 €	108 169,01 €

### **III.6. L'évolution des subventions :**

En 2022, le SMAPI continue à développer sa stratégie de recherche de subventions auprès de différents partenaires comme l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, la Région des Hauts de France, l'Union Européenne.

A cet effet, un Programme Concerté sur l'Eau (PCE) est en cours avec **l'Agence de l'Eau Artois-Picardie**. Pour rappel, chaque subvention nécessite au préalable, la rédaction d'un dossier de demande de subvention sur la base d'une étude technique, la délibération du comité Syndical du SMAPI, le dépôt et la négociation de ce dossier avec les services instructeurs des partenaires financiers et, *in fine*, la décision du partenaire financier sollicité.

Dans une seconde étape, il est nécessaire de dresser des bilans financiers et techniques complets qui sont ensuite adressés aux services instructeurs et à leurs services comptabilités pour que les subventions octroyées, soient effectivement versées.

Au titre de l'année 2022, le SMAPI a ainsi perçu, auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, un montant de 12 000 € pour la convention de subvention « GEMAPI - études juridiques et géographiques ».

D'autres conventions ont été relancées au cours de l'année 2022 auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie dont les versements arriveront sur les prochaines années :

- Etudes de suivis de travaux de la ZEC de Landas-Orchies (31 920,00 €) ;
- Études pré-opérationnelles des ZECs de l'Elnon (subvention de 103 152,00 €) ;
- Travaux ZEC Elnon (subvention de 176 700 €) ;
- Entretien des cours d'eau (subvention de 14 400 € pour 3 ans) ;
- Animation territoriale (23 759 € pour 3 ans) ;
- Arrachage de la Jussie sur Bellaing (subvention de 19 425 €).

## **IV. 4<sup>EME</sup> PARTIE - DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL**

Le Syndicat a tenu 4 comités Syndicaux en 2022.

### **Comité Syndical du 22 février 2022 :**

Convention de mise à disposition d'un agent du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord pour une mission de délégué à la Protection des Données auprès du SMAPI.

Rapport d'Orientation Budgétaire 2022.

### **Comité Syndical du 12 avril 2022 :**

Compte Administratif de l'Exercice 2021.

Compte de Gestion de l'Exercice 2021.

Affectation des résultats de l'Exercice 2021.

Fixation des participations des EPCI pour 2022.

Budget Primitif de l'Exercice 2022.

Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01.01.2023.

Modification de l'article 1 des statuts du SMAPI du fait de l'adhésion de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (CAPH) pour le compte des communes de Abscon, Denain, Escaudain, La Sentinelle et Emerchicourt.

### **Comité Syndical du 29 juin 2022 :**

Aménagement d'une ZEC sur la commune de Mouchin : contraction d'un emprunt de 650 000 €.

Décision modificative n°1.

Rapport d'activité 2021.

### **Comité Syndical du 15 décembre 2022 :**

Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement préalablement au vote du budget 2023.

Fixation des participations provisoires des EPCI de Janvier à Avril 2023.

Annulation d'amortissements par une écriture comptable au compte 1068.

Création de 2 Zecs à Rumegies et Lecelles sur l'Elnon ; budget de l'opération, plan de financement prévisionnel et demandes de subventions à adresser à l'Agence de l'Eau Artois Picardie, au FEDER et auprès de la Région des Hauts de France.

Convention de mise à disposition des données géographiques numériques auprès de NOREADE.

Convention CADRE entre le SMAPI et le Parc Naturel Régional Scarpe Escaut 2022-2031.

Convention de partenariat entre le SMAPI et le GDON au titre de l'année 2022.

Convention CADRE de partenariat entre le SMAPI et le GDON pour 3 ans.

Création du site INTERNET et recrutement d'une chargée de communication.

Point sur les marchés en cours : ouvrages hydrauliques, topographie et géotechnique.

## ANNEXES

### ANNEXE 1 : Liste des cours d'eau relevant de la compétence GEMAPI Comité syndical du 3 juin 2019

Envoyé en préfecture le 13/06/2019

Reçu en préfecture le 13/06/2019

Affiché le

**SLO**

ID : 054-255902637-20190603-190513\_D1415AB-DE

<b>INVENTAIRE DES COURS D'EAU RELEVANT DE LA COM</b>
<b>conformément à l'article 5 des statuts du SMAPI</b>
<b>Toponymie</b>
Canal Broutin
Canal d'amenée Râches-Maraichon-Scarpe
siphon et Canal d'amenée Décours
Canal de l'Anguille
Canalisation de Tilloy
Dérivation du Courant de Coutiches
Dérivation de la Pliche
Dérivation du Décours
Dérivation de la Râches
La Râches
le Maraichon
Courant de Coutiches
Courant de l'Hôpital
Courant des Hamaïdes
Courant du Pont de Beuvry
la Balle de la Tillière
La Seuve
La Traitoire
Le Cuyet
le Décours
l'Ecaillon
l'Elnon
Les Fontaines d'Haveluy supérieure
Les Fontaines d'Haveluy Inférieure
Les Fontaines d'Hertain
Rejet de la Grenouille
La Pliche
la Navie
Courant Défriche affluent Saint-Martin
Ancien rejet du Décours
Courant d'Aix
Courant de Fenain
Courant de Guêrondelle
Courant de la Visterie
Courant de Lewarde
Courant de Masny
Courant de Tilloy
Courant des Aulnaies
Courant des Hauts Champs
Courant des Muchottes
Courant des Rocheux
Courant d'Helesmes
Courant du Houblon
Courant du Marais de la Ville
Courant du Mortier Chaud
Courant du Pont du Nid

Envoyé en préfecture le 13/06/2019

Reçu en préfecture le 13/06/2019

Affiché le



ID : 059-255902637-20190603-190613\_D1415AB-DE

Courant du Wacheux
Courant Saint-Martin
la Caterie
La Seuw
L'ancienne Scarpe
Le Moulin Blanc
Ruisseau du Pont Ducat
Courant des Arrentis
Courant des Rouissoirs
Courant du Rivage
Courant de Branche Jambon
Courant du Mortier
Courant d'Hornaing
Courant due Chuinelle
Courant du Hainaut (ccco)
Courant de la Calonne
Courant de l'Hourseau
Courant du planche Halloteau
Courant de Quennebray
Courant de la Montée
Courant de Bailly
Ruisseau d'Aix
Ruisseau du Roteleux
Courant de Noiro (Maraichon amont)
Courant des Vanneaux(aval)
Ruisseau du Merdinchon
Ruisseau de Poquin
Ruisseau du Plat Bouchart
Courant Delcroix
Courant de la Petite Traitoire
Ancien bras de la balle de la Tillère
Courant de l'entre Deux Bois
Courant de la Centaine d'Auto
Courant du Gros Caillou
Courant du Fossé du Massy
Courant de la Seuwe
Courant du Faux Elnon
Courant de Wabempré

## ANNEXE 2 : Liste des communes membres

<b>EPCI</b>	<b>Communes</b>	<b>Compris dans le périmètre SMAPI</b>	<b>Adhérentes</b>
CAPH	Abscon	x	x
	Bellaing	x	x
	Bousignies	x	x
	Brillon	x	x
	Bruille-St-Amand	x	x
	Château-l'Abbaye	x	x
	Denain	x	x
	Emerchicourt	x	x
	Escaudain	x	x
	Flines-lez-Mortagne	x	x
	Hasnon	x	x
	Haveluy	x	x
	Helesmes	x	x
	Herin	x	x
	La Sentinelle	x	x
	Lecelles	x	x
	Maulde	x	x
	Millonfosse	x	x
	Mortagne-du-Nord	x	x
	Nivelle	x	x
	Oisy	x	x
	Raismes	x	x
	Rosult	x	x
	Rumegies	x	x
	Saint-Amand-Les-Eaux	x	x
	Sars-et-Rosières	x	x
Thun-St-Amand	x	x	
Wallers	x	x	
Wavrechain-sous-Denain	x	x	
CCCO	Aniche	x	x
	Auberchicourt	x	x
	Bruilles-Lez-Marchiennes	x	x
	Ecaillon	x	x
	Erre	x	x
	Fenain	x	x
	Hornaing	x	x
	Lewarde	x	x
	Loffre	x	x
	Marchiennes	x	x
	Masny	x	x
	Monchecourt	x	x
	Montigny-en-Ostrevent	x	x
	Pecquencourt	x	x
	Rieulay	x	x
	Somain	x	x
	Tilloy-les-Marchiennes	x	x
	Vred	x	x
Wandignies-Hamage	x	x	

	Warlaing	x	x
CCPC	Aix-en-Pévèle	x	x
	Auchy-les-Orchies	x	x
	Bachy	x	x
	Bersée	x	x
	Beuvy-la-Forêt	x	x
	Bourghelles	x	x
	Bouvignies	x	x
	Capelle-en-Pévèle	x	x
	Cobrieux	x	x
	Coutiches	x	x
	Genech	x	x
	Landas	x	x
	Moncheaux	x	x
	Mons-en-Pévèle	x	x
	Mouchin	x	x
	Nomain	x	x
	Orchies	x	x
	Saméon	x	x
	Thumeries	x	x
	Templeuve-en-Pévèle	x	
Wannehain	x		
Douais Agglo	Anhiers	x	x
	Faumont	x	x
	Flines-les-Raches	x	x
	Lallaing	x	x
	Raches	x	x
	Raimbeaucourt	x	x
	Bugnicourt	x	
	Douai	x	
	Erchin	x	
	Roucourt	x	
	Villers-au-Tertre	x	
Valenciennes Métropole	Anzin	x	
	Aubry-du-Hainaut	x	
	Petite-Forêt	x	
	Prouvy	x	
	Rouvignies	x	
	Valenciennes	x	
		87 communes	74 communes

## ANNEXE 3 : Liste des milieux aquatiques relevant de la compétence du SMAPI

### Délibération du 08 octobre 2019

Envoyé en préfecture le 24/10/2019  
Reçu en préfecture le 25/10/2019  
Affiché le   
ID : 059-255902637-20191008-191024\_1659AB-DE

#### Liste des milieux aquatiques relevant d'un caractère d'urgence au titre de la GEMAPI en Scarpe Aval et Bas Escaut conformément à l'article 5 des statuts du SMAPI

ZEC actuelles :

Communes	ZEC
Beuvry-la-Forêt	ZEC le Quennebray, courant de l'Hôpital
Lecelles	ZEC de l'Elnon
Marchiennes-Bouvignies	ZEC de la Pliche, courant de Coutiches
Saint-Amand-les-Eaux	ZEC de la Puchoie
Wallers-Bellaing	ZEC de Wallers courant des Fontaines d'Haveluy
Saint-Amand-les-Eaux	ZEC du Moulin Blanc, courant du Moulin Blanc
Millonfosse	ZEC du Courant de Mortier

ZEC en projet :

Communes	ZEC
Landas-Orchies	ZEC le long du courant de l'Hôpital
Lecelles	ZEC de l'Elnon
Mouchin	ZEC du Pont du Nid, le long de l'Elnon
Rumegies	ZEC de l'Elnon

Frayères :

Frayères	Cours d'eau
Saint-Amand-les-Eaux	Le long de la Traitoire
Millonfosse	Décours vers la Traitoire

Passes à poissons :

Communes	Passes à poissons
Millonfosse	Passes à poissons du Canal Broutin
Thun-Saint-Amand	Passes à poissons le long du Décours
Mortagne-du-Nord	Passes à poissons du Pont de l'Imbécile, le long de la Traitoire